

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

30/01/2026

N°CP26000004 / 30

Le président du tribunal administratif

CP- Décision de désignation commissaire du 30/01/2026

Vu enregistrée le 20/01/2026, la lettre par laquelle M. le sous-préfet d'Alès demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une consultation du public ayant pour objet :

la demande d'autorisation environnementale en vue de l'installation et de l'exploitation d'une unité de broyage de métaux sur le territoire de la commune d'Alès, présentée par la société Boudon et fils.

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 181-10 et L. 181-10-1.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026.

DECIDE

Article 1^{er} : Monsieur Jean-Louis BLANC est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour la consultation du public mentionnée ci-dessus.

Article 2 : Madame Marie-Laurence AUZIAS est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour la consultation du public mentionnée ci-dessus.

Article 3 : Pour les besoins de la consultation du public, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

Article 4 : La présente décision sera notifiée au sous-préfet d'Alès, à la Société Boudon et Fils en qualité de maître d'ouvrage, à Monsieur Jean-Louis BLANC et à Madame Marie-Laurence AUZIAS.

Fait à Nîmes, le 30/01/2026

le président,



Christophe CIRÉFICE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nîmes, le 03/02/2026

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NÎMES

16 avenue Feuchères
CS 88010
30941 NÎMES cedex 09
Téléphone : 04.66.27.37.00

<https://nimes.tribunal-administratif.fr>

CP26000004 / 30

Monsieur le directeur général
SOCIÉTÉ BOUDON ET FILS
3 rue de Lajudie
30100 ALES

Dossier n° : CP26000004 / 30
(à rappeler dans toutes correspondances)

CP- COMMUNICATION DÉSIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : la demande d'autorisation environnementale en vue de l'installation et de l'exploitation d'une unité de broyage de métaux sur le territoire de la commune d'Alès, présentée par la société Boudon et fils

Monsieur le directeur général,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle sont désignés Monsieur Jean-Louis BLANC en qualité de commissaire enquêteur et Madame Marie-Laurence AUZIAS en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le directeur général, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,